



La Pêche

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 111-003-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES 111-2021, DANS LE BUT DE PRÉCISER LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE RECEVABILITÉ D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 8 juillet 2024, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 111-003-2024 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures 111-2021, dans le but de préciser les critères d'admissibilité et de recevabilité d'une demande de dérogation mineure.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](https://www.villelapeche.qc.ca).

Que ledit règlement entre en vigueur le 10 juillet 2024 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 10^e jour du mois de juillet 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
& Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de juillet 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
& Directrice générale adjointe